



Musée de la monnaie

Dossier pédagogique

Photo

Qu'est-ce qu'un musée ?

1-Définition

Un musée est un lieu dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets présentant un intérêt historique, technique, scientifique et artistique en vue de leur conservation et de leur présentation au public (définition du Petit Robert).

Selon la loi portant protection du patrimoine national culturel et naturel en Union des Comores, en son article 15 :

Un musée est une institution publique ou privée dans lequel sont collectés, conservés, exposés et diffusés des objets à des fins éducatifs, de recherche, et de culture. Il appartient à l'Etat, à une autre personne morale de droit public ou de droit privé ou autre personne physique.

Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. (définition de l'ICOM, 2007)

Photo (intérieur du musée de la monnaie)

Un musée possède et conserve des objets venant de la nature ou créés par l'homme qui ont été rassemblés, collectés, ou achetés et qui constituent le patrimoine d'une communauté.

Le patrimoine est l'ensemble des richesses d'ordre culturel (matérielles et immatérielles), héritage du passé ou témoins du monde actuel. Il est aussi bien naturel que culturel. Le

patrimoine est sauvegardé et mis en valeur afin d'être partagé par tous et transmis aux générations futures.

2 - Les missions

Selon la loi N° 20-033/AU du 29 décembre 2020, portant **protection du patrimoine national culturel et naturel** en Union des Comores :

Les musées des Comores ont pour missions permanentes de :

- a) Collecter, étudier, conserver, restaurer, enrichir et exposer le plus largement possible leurs collections au profit du public ;
- b) Concevoir et mettre en oeuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- c) Préserver le patrimoine et assurer l'éducation formelle et informelle ;
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

• Acquérir

Comment les œuvres entrent-elles au musée ?

- Par achat (auprès de particuliers, marchands ou en vente aux enchères)
- Par dépôt (des œuvres d'autres musées ou de communes peuvent être déposées pendant une certaine durée plus ou moins longue et renouvelable, sorte de « prêt » entre institutions patrimoniales).
- Par don et legs (des particuliers ou des sociétés donnent ou lèguent (par testament) des œuvres leur appartenant).
- Par dation : procédé exceptionnel pour les musées qui ont un statut national (relevant du ministère de la culture ou d'autres ministères), qui permet de s'acquitter du paiement de certains impôts (droits de succession, impôt sur la grande fortune) par la remise d'œuvres d'arts livres, objets de collection, documents, de haute valeur artistique ou historique.

Particularité des collections des musées :

Les œuvres une fois acquises par le musée lui appartiennent pour toujours (**inaliénabilité des collections**) personne ne pourra les revendre. Un musée pourra récupérer une œuvre (dans le cas d'un vol par exemple) même si celle-ci a été revendue et appartient à un particulier (**imprescriptibilité des œuvres**). Les objets entrés dans le musée font partis du patrimoine collectif que le musée soit national, régional, départemental ou municipal.

• Conserver et restaurer

Un musée est le lieu où l'on conserve et restaure les objets (tableaux, objets d'art, mobilier, textiles).

Certains objets sont exposés dans les salles d'expositions quand d'autres sont entreposés en réserves, lieux climatisés et adaptés à la conservation des œuvres. La difficulté majeure étant souvent la diversité des collections (et donc la diversité des matières et techniques) qui ne facilitent pas la conservation globale des œuvres. Chaque réserve

exige un plan de rangement par exigences de conservation. Ainsi une œuvre en bois sera sensible aux variations d'humidité et de chaleur, une poterie y sera quant à elle insensible, mais plus fragile aux manipulations. La mise en place d'une conservation préventive permet de minimiser les risques de détérioration des œuvres (réserves climatisées, rangements adaptés, manipulation minimale, surveillance quotidienne).

Compte tenu de leur antiquité, de la fragilité de certaines matières, du vieillissement des matériaux, de nombreux objets disparaîtraient s'ils n'étaient pas restaurés. Il est nécessaire de contrôler l'air dans les salles d'exposition et en réserves à cause de la pollution, de la poussière, des insectes. D'autres paramètres sont aussi sous contrôle : la température (risques de moisissures, changements climatiques, chaleur, humidité), la lumière (risque d'insolation), les risques d'incendie ou les vols.

• **Etudier**

Les collections d'un musée doivent être **inventoriées** c'est à-dire classées. Le processus de classement est l'inventaire : chaque objet entré dans le musée porte un numéro (appelé numéro d'inventaire). La loi du 29 décembre 2020 réaffirme l'obligation pour tous les musées des Comores de procéder obligatoirement à l'enregistrement des collections aux registres des inventaires, ce qui les soumet au régime de protection (art. 16). De façon générale, l'inventaire permet de lister, nommer, classer, photographier chaque objet entrant. Les objets ont longtemps été notés sur des cahiers. Le cahier d'inventaire est un document juridique, administratif et obligatoire attestant

la présence et l'appartenance d'un objet à la collectivité dont il dépend. Il peut être utilisé en cas de restitution après un vol par exemple afin que le musée puisse réclamer l'objet même

des années plus tard (voir sitographie). Une gestion informatisée des collections permettra l'abandon

progressif des registres manuscrits au profit d'une version imprimée. Les fiches de ce nouvel inventaire informatisé sont généralement éditées en fin d'année et constituent le document juridique de référence. La gestion informatisée des collections permet des recherches rapides et efficaces, l'intégration de photographies, documents, bibliographie ou tous autres documents liés aux œuvres. A chaque œuvre correspond ainsi deux notices :

-une notice d'inventaire (comprenant : nom de l'artiste, date, dimensions, technique, description)

-une notice documentaire, complétée par divers documents (œuvres en rapport, documents, biographies, bibliographies, textes, photographies, rapport de restauration) l'ensemble constituant un dossier d'œuvre plus ou moins exhaustif.

• **Valoriser les collections**

Exposer c'est présenter, organiser et confronter les œuvres. C'est également donner au public la possibilité de connaître, comprendre, s'enrichir et découvrir de nouveaux artistes, styles, époques. La notion d'exposition est étroitement liée à celle de la muséographie. La muséographie est l'ensemble des tâches relatives à la conception intellectuelle et technique d'une exposition ou d'une collection, elle est aussi souvent liée à la

scénographie. Il y a deux catégories d'exposition : l'exposition permanente et l'exposition temporaire. Les collections permanentes : un choix d'œuvres est présenté suivant un parcours et un accrochage choisis (parcours chronologique et / ou thématique par exemple) sur un temps assez long dans les salles du musée. Pour des besoins de conservation certaines œuvres peuvent parfois être mises en réserves ou d'autres font l'objet de prêts. Les collections temporaires sont présentées durant une courte période (2 à 6 mois). Les œuvres exposées appartiennent au musée mais peuvent aussi provenir de collectionneurs privés ou d'autres musées. L'exposition temporaire assure aussi la rotation des collections, afin qu'une partie des œuvres soit visible et ne reste pas en réserves. Elle permet de proposer une nouvelle expérience de visite. Elle déploie une collection, un ensemble d'œuvres inédit. Il s'agit de présenter un seul artiste, une thématique particulière ou une collection spécifique. L'exposition renouvelle les connaissances sur un sujet. C'est aussi un **moyen de communication du musée, de susciter un nouvel intérêt, de diversifier son public.**

•Eduquer le regard

La médiation est un ensemble d'actions mises en place par le musée pour faciliter et optimiser la rencontre entre publics et œuvres. La place de la médiation est devenue prépondérante et répond aux trois missions du musée que sont : **l'accessibilité** au plus grand nombre, **la mise en œuvre d'actions éducatives** et **la diffusion** « **visant à assurer l'égal accès de tous à la culture** ». La première difficulté réside dans la diversité des publics et de son niveau de compréhension (scolaires, adultes, personnes déficientes, adultes en difficulté sociale, etc.). La seconde difficulté est de donner les clés de compréhension d'objets aussi variés qu'il existe de domaines tels que l'art, les sciences naturelles, l'histoire par le biais de l'écrit (cartel, fiche de salle, dépliants) et de l'oral (visite guidée, audioguides, visio-guide, conférences, ateliers). Il s'agit d'informer le visiteur avant, pendant et après sa visite. Pour respecter cette temporalité, les documents de médiation et d'information doivent permettre d'approfondir la visite et de la préparer en amont. Les musées à l'heure numérique, Le développement d'un monde connecté a changé la notion de communication et de médiation des musées. Tout en privilégiant le rapport à l'œuvre, la médiation numérique enrichit et aiguise le regard. Elle favorise la compréhension et le questionnement des objets et rend la découverte du musée active et vivante. Les musées développent des ressources riches et diversifiées en ligne : ils tentent de répondre ainsi aux attentes du public et à leurs nouveaux modes d'exploration. Le numérique étend le territoire du musée. Il permet en effet une mise en réseau, un développement des liens avec le public et d'autres institutions.

3 - Les métiers des musées

Les métiers des musées sont de plusieurs catégories :

Les métiers de la conservation

Le personnel s'occupe de la conservation, de l'étude et de l'inventaire, de la documentation, de la gestion des collections et de leur restauration (exemples :

conservateur en chef, conservateur, documentaliste, régisseur des œuvres et gestionnaire des collections, restaurateur, photographe).

Les métiers de la médiation

Le personnel en charge de la médiation (exemples : chargé du développement des publics, animateur culturel, médiateur, guide conférencier) met en œuvre les opérations qui ont été définies par le conservateur ou le responsable du service culturel. Il a un rôle d'intermédiaire entre les collections présentées et les différents publics.

Il doit faire connaître l'artiste, la collection et attirer le public par différentes propositions. Les actions de médiation sont menées avec des objectifs pédagogiques, parfois ludiques. Ce sont des facteurs de transmission qui donnent des clés de lecture et de compréhension au visiteur et l'amènent ainsi à apprécier les œuvres. Les médiateurs conçoivent différents outils de médiation : cartels, fiches de salle, livres, plaquettes d'information, **dossiers pédagogiques**, documents de promotion, outils numériques, etc.

Les métiers de la communication

Le personnel de la communication (chargé de la communication et/ou promotion, webmaster, infographiste, photographe) travaille en transversalité avec l'ensemble des services du musée. Il a pour rôle de diffuser et promouvoir les actions du musée auprès des publics, mais aussi auprès des journalistes, sociétés, comités d'entreprises ou associations de loisirs et de tourisme. Il peut être également amené à rechercher de nouveaux partenaires afin d'engager des actions de mécénat.

Les métiers de l'administration

Le personnel de l'administration a en charge le secrétariat, la comptabilité, la mise en œuvre et le suivi des dossiers administratifs et budgétaires liés au fonctionnement du musée (exemples : secrétaire, responsable administratif et financier ou comptable).

Les métiers techniques

Le personnel technique est chargé de la sécurité, de l'accueil du public, de l'entretien et des différents travaux liés aux bâtiments, à la conception de matériel d'exposition (encadrement), ou des travaux de conservation préventive (exemples : hôtesse d'accueil, agents d'accueil et de surveillance, peintre, menuisier, électricien).

Les métiers de la vente

Aujourd'hui, les grands musées se dotent d'espaces de ventes regroupant principalement des librairies et des boutiques (ventes de produits dérivés). Pour un certain nombre d'entre eux, l'espace de vente s'enrichit aussi de restaurant, cafétéria, restauration rapide ou salon de thé. L'ensemble de ces prestations sont gérés par des professionnels tels que libraire, vendeur, serveur et cuisinier.

GLOSSAIRE

Accrochage : correspond à l'installation physique des objets dans une salle d'exposition. Cette installation est préalablement définie par une thématique et par le choix du conservateur.

Cartel : étiquette ou plaquette placée près de l'œuvre et mentionnant principalement les informations suivantes : auteur, titre, date de création, technique, numéro d'inventaire.

Certains cartels sont plus développés que d'autres et contiennent des informations plus détaillées et utiles à la compréhension de l'œuvre (description de la scène, des personnages, courant stylistique...)

Conservateur du patrimoine : il est chargé de l'inventaire, de l'étude, de la mise en valeur et de la conservation des collections. Au quotidien, ses fonctions le conduisent à coordonner différents corps de métier : scientifiques, restaurateurs, personnels administratifs ou techniques... Chaque conservateur est spécialisé : archéologie, archives, inventaires, monuments historiques et inventaire, musées ou patrimoine scientifique, technique et naturel.

Conservation préventive : ensemble d'actions directes ou indirectes menées sur des collections afin de prévenir toutes dégradations et ainsi prolonger la vie des objets : contrôle de l'environnement des salles d'exposition et des réserves (pollution poussière, humidité, lumière), élaboration d'un plan de déplacement, numérisation de documents les plus fragiles, formation des équipes des musées pour la manipulation, le transport...

Imprescriptibilité : Terme juridique. Les objets appartenant aux musées pour une durée illimitée, sont récupérables à tout moment auprès de quiconque s'en est emparé (en cas de vol par exemple). Cela signifie aussi que les objets d'art appartiennent pour toujours à l'institution.

Inaliénabilité : Terme juridique. Concerne l'interdiction de vendre un objet ou une collection appartenant au domaine public (Etat, région, département, commune, établissement public).

Inventaire : ou registre d'inventaire est un document administratif et juridique officiel. Il est unique et irremplaçable. Il prouve le titre légal de propriété du musée. Il contient les informations essentielles sur les objets et sert de base à l'établissement de tout le système de documentation du musée.

Muséologie / Muséographie : la muséologie est la science du musée, réflexion théorique sur la notion même du musée, sa définition, son rôle, ses différentes formes, etc.

La muséographie est la mise en place pratique et technique de ces théories. Un muséographe définit les tâches de conception intellectuelle (programme de l'exposition, définition des contenus, objectifs de l'exposition, les cibles de publics) et technique d'une exposition (parcours, conditions de l'exposition). Il est chargé de la mise en forme du projet d'exposition préalablement élaboré par l'équipe scientifique du musée, il coordonne l'ensemble des différents intervenants et leurs tâches respectives dans le respect des normes de conservation. Le muséographe est souvent associé au **scénographe** qui met « en scène » l'exposition (choix de l'éclairage, vitrines, cartels, tonalité de l'exposition).

Restaurateur d'œuvre d'art : technicien et historien d'art, il est chargé de la remise en état des œuvres, objet d'art ou monument tout en respectant les valeurs culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique de l'objet. La restauration peut être complète, partielle ou légère afin de stabiliser l'état d'un objet. Selon sa spécialité un restaurateur travaille sur des tableaux, cadres, meubles, céramiques, vitraux, textiles, sculptures, monuments.

Après une analyse minutieuse de l'état de l'objet (constat d'état), le restaurateur procède, à son diagnostic puis à sa restauration (ou stabilisation), en concertation avec les conservateurs de musée. Chaque restauration fera l'objet d'un rapport mentionnant les techniques et produits utilisés. Chaque restauration est réversible.

PISTES PÉDAGOGIQUES

Élémentaire / collège / lycée

Pistes de réflexions théoriques

Définition du musée (élémentaire et collège)

Un musée est un lieu (bâtiment, site archéologique, jardin ...) dans lequel sont rassemblées et classées

des collections d'objets présentant un intérêt historique, technique, scientifique et artistique en vue de leur conservation et de leur présentation au public (définition du Petit Robert).

Qu'est-ce qu'une collection ? *Recherches sur des collections à l'origine des différents musées.*

Un musée pour quoi faire ?

Avez-vous déjà organisé une sortie au musée avec vos élèves ?

Quelles sont vos motivations pour venir visiter le musée de la monnaie avec vos élèves ?

Quelle est la durée de la visite que vous souhaitez faire ?

Qu'aimeriez-vous trouver au musée ?

Quels lieux pour quels musées ? Recherches sur les différents bâtiments qui peuvent être des musées :

Les musées sont-ils les seuls lieux d'exposition ?

Visite de l'exposition permanente : s'interroger sur le parcours d'un point de vue :

Du scénographe : couleur des murs/éclairage, présentation, cartel)

Du conservateur : conservation, sécurité, texte, informations, choix thématique

Du visiteur : parcours, accueil, aide à la visite.

Faire des recherches sur le vocabulaire des musées, vocabulaire du conservateur, du scénographe, du gardien de musée, du régisseur d'œuvres, du restaurateur...

Définir et inventer un musée imaginaire.

Observer et retrouver les traces du passé (architecture extérieure) et l'histoire du palais (reportage photo/croquis....)

Lycées

Définition du musée

Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. (définition de l'ICOM, 2007)

Définir et inventer un musée imaginaire

La conception du musée au XIXe et celle du XXIe siècle : points communs et différences / continuité ou rupture ?

Histoire du lieu et nécessité muséographique : comment allier monument historique et musée (définitions, aménagement intérieur et extérieur, normes pour l'accueil des publics...)

La restauration des œuvres : histoire de la restauration et choix

Les aides à la visite : cartel / fiche de salle / notices

Connaître les divers aspects d'un musée en général et les particularités du musée de la monnaie de la BCC :

Diversité des lieux qui abritent un musée.

Diversité des collections présentées dans un musée et au musée de la monnaie.

Diversités des fonctions du lieu à travers les siècles.

Découvrir le musée de la monnaie, son emplacement; ses collections (locales, historiques) et quelques œuvres majeures de ses collections.

Réfléchir à la fonction d'un musée.

Réfléchir à la notion de patrimoine, à sa préservation, à sa transmission aux générations futures.

Questionnaire d'évaluation à soumettre aux élèves après une sortie au musée

-Qu'est-ce qu'un musée ?

-Qu'est-ce qu'une exposition ?

-Quelle est la différence entre une exposition permanente et une exposition temporaire ?

- C'est quoi une œuvre ?

-Qui était le sultan Saïd Ali ? Pourquoi est-il considéré comme le précurseur de la monnaie métallique aux Comores ?

-Quel est le nom de la monnaie qu'il a frappé à la « monnaie de Paris » en 1890 ?

-Expliquez le choix des armes qu'il a décidé de frapper sur sa monnaie.

-De 1950 à 1962, les billets et pièces de monnaie sont communs aux Comores et à Madagascar. Expliquez les raisons de cela.

-Pourquoi selon vous, de 1962 à 1975, les billets antérieurs de la banque de Madagascar et des Comores, étaient-ils surchargés de la mention « Comores » en rouge ?

-En quoi consiste l'illustration des billets de la banque de Madagascar et des Comores des cultures malgaches et comoriennes ?

-Pourquoi les pièces métalliques de la banque de Madagascar et des Comores s'inspirent-elles notamment de traits majeurs de la culture française ?

-Combien d'années l'histoire monétaire de la banque de Madagascar et des Comores a-t-elle duré ?

-Que symbolisent la lune, les quatre étoiles, la mer, la pirogue et les poissons sur la pièce de 100 franc. Une pièce émise en 1977. Selon vous, quelle est l'institution émettrice de cette pièce entre la banque de Madagascar et des Comores, l'institut d'émission des Comores et la banque Centrale des Comores ?

-Démontrez l'utilité de la nouvelle pièce de 250 FC mis en circulation le 02 janvier 2014 ?

-Qu'est-ce qu'un médiateur de musée, quel est le rôle d'un animateur et d'un guide ?

-Après avoir expliqué le rôle et les missions de la banque centrale, dites en quoi consiste le choix de son logo.

-Qu'est-ce que l'inclusion financière ? Quel est son objectif ?

-Dans le billet de 2000 FC émis en 1996, on lit ce vers « Dans cette nuit poétique où tu as pris place, la flamme de tes mots me chantent le bonheur dans toute sa splendeur ».

Dites-nous de quel ouvrage est extrait ce vers et quel est son auteur ?

BIBLIOGRAPHIE

Georges-Henri Rivière, La Muséologie selon Georges-Henri Rivière, Dunod, 1989.

Roland Schaer, L'invention des musées, Gallimard Découvertes, 1993

Marie-Odile De Bary et Jean-Michel Tobelem, Manuel de Muséographie, Seguer, 1998.

François Mairesse, André Desvallées, *Vers une nouvelle définition du musée*, L'Harmattan, 2007

André Gob et Noémie Drouguet, *La Muséologie*, Armand Colin, 3ème édition, 2010.

SITOGRAPHIE

https://en.unesco.org/sites/default/files/natlaws/comoros_national_heritage_law.pdf

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiscal/dation.htm>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000769536&categorieLien=id>

<http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/partenaires/AIDEMUSEES/inventaire-informatise.htm>

<http://eduscol.education.fr/chrge/bienculturels.pdf>

<http://www.latribunedelart.com/le-service-des-musees-de-france-demande-le-retrait-d-une-miniature-a-l-hoteldrouot>.

Venir au musée

Musée de la monnaie

Place de France

BP : 405

Moroni

Tél : (269) 7731002/3285282

E-mail : secretariat@banque-comores.km

deyousseuf.azhar@banque-comores.km

Onglet musée sur le site : www.banque-comores.km

Du lundi au jeudi

7h 30-15h

Vendredi

7h 30-11h

Fermeture les samedis et dimanches

Ouvert au groupe sur réservation